

VILLE DE VETHEUIL

Délibération 2024-04

LE 9 FEVRIER 2024, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, M. Olivier ROUCHE, Mme Roxane FOSSÉ, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE

ABSENTS EXCUSES :

M. Philippe BEUGNON donne procuration à M. Olivier ROUCHE

M. Romuald SEITE donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

SECRETAIRE:

Date de convocation : 09/02/2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 02/02/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Quorum : 8

TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DE LA MAIRIE – LOT N°1 : VRD – MAÇONNERIE - AVENANT AU MARCHÉ CONCLU AVEC LES SOCIÉTÉS DTP2I ET FORUM ENVIRONNEMENT

Par délibération en date du 24 mars 2023, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer le marché conclu avec le groupement des entreprises DTP2I (Mandataire), ZA des Carreaux, 95540 Marines et FORUM ENVIRONNEMENT (co-traitant), 38-40, ZA les Bosquets, 95540 Méry-sur-Oise pour les travaux de VRD et de maçonnerie (lot n°1) prévus dans le cadre de l'aménagement paysager de la place de la mairie.

Initialement, pour des raisons esthétiques, il était prévu de mettre en œuvre une couche de roulement en béton bitumineux grenailé afin d'obtenir une teinte beige. Cette technique permet d'anticiper un vieillissement de la voirie et un éclaircissement que l'on peut obtenir au bout d'une ou deux années ; elle présente l'inconvénient de fragiliser le revêtement, la circulation de nombreux véhicules peut provoquer des irrégularités inesthétiques de la teinte et elle est plus coûteuse. Il a donc été décidé de renoncer à cette prestation et il en résulte une moins-value de 5.500,00 € HT.

Au cours du chantier, quelques prestations supplémentaires sont apparues nécessaires :

- l'installation d'une rampe pour l'escalier d'accès à la mairie plus fonctionnelle que celle en place (coût : 1.100,00 € HT) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-095-219506516-20240209-2024_04-DE

- le traitement en enrobé de la partie de la rue de la Croix Blanche située derrière l'épicerie (coût : 1.875,00 € HT) ;
- la fourniture de 5 potelets complémentaires et d'une barrière de type croix de Saint-André (coût : 2.525,00 € HT)

Le montant du marché demeure inchangé mais les prestations complémentaires nécessitent la conclusion d'un avenant.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer avec le groupement constitué par les entreprises DTP21 et FORUM ENVIRONNEMENT l'avenant n°1 au marché n°2023-01 conclu pour les travaux de VRD et de maçonnerie (lot n°1) prévus dans le cadre de l'aménagement paysager de la place de la mairie.

Le Maire

Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance

Isabelle LEPICIER-CAPUTO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Lepicier-Caputo', written over a horizontal line.

Envoyé le :

Reçu en S/Prefecture de Pontoise le :

Publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20240209-2024_04-DE